

PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

WM 0713375

Numéro de commande: 0713375

Version 6.4

Date de révision 15.12.2022

Date d'impression 30.04.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/
UFI :

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz France Professional SASU
Route de l'Orme des Merisiers
91190 Saint-Aubin
Téléphone : +330169189500
Téléfax : +330169288965
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.
Prévention:
P260 Ne pas respirer les aérosols.
P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention:
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

WM 0713375

Numéro de commande: 0713375

Version 6.4

Date de révision 15.12.2022

Date d'impression 30.04.2024

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Elimination:
P501

Éliminer le récipient dans la collecte des matières recyclables uniquement s'il est entièrement vide.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

éthylenediaminetétraacétate
de tétrasodium

Étiquetage supplémentaire:

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).
Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse d' agent tensioactif.

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Sodiumsilicate, pentahydrate	SODIUM METASILICATE 01-2119449811-37	Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335	>= 3 - < 5
éthylenediaminetétraacétate de tétrasodium	TETRASODIUM EDTA 200-573-9 607-428-00-2 01-2119486762-27	Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H302 STOT RE 2; H373	>= 2 - < 3
Alcohols, C13-15, branched and linear, ethoxylated	106232-83-1 932-186-2 02-2119548515-35-0000	Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4; H302 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2
ammoniac, solution aqueuse	AMMONIUM HYDROXIDE 215-647-6 007-001-01-2	Skin Corr. 1B; H314 Aquatic Acute 1; H400 STOT SE 3; H335 Aquatic Chronic 3; H412 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Limite de concentration spécifique	>= 0,025 - < 0,25

PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

WM 0713375

Numéro de commande: 0713375

Version 6.4

Date de révision 15.12.2022

Date d'impression 30.04.2024

		Aquatic Chronic 2; H411 >= 25 % STOT SE 3; H335 >= 5 % STOT SE 3; H335 5 - < 25 % Skin Corr. 1B; H314 5 - < 25 % Aquatic Chronic 3; H412 2,5 - < 5 % Skin Irrit. 2; H315 1 - < 2,5 %	
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	PPG-2 METHYL ETHER 252-104-2 01-2119450011-60		>= 5 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
Protéger l'oeil intact.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : effets corrosifs
Irritation
- Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

WM 0713375

Numéro de commande: 0713375

Version 6.4

Date de révision 15.12.2022

Date d'impression 30.04.2024

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

WM 0713375

Numéro de commande: 0713375

Version 6.4

Date de révision 15.12.2022

Date d'impression 30.04.2024

Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Protéger du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	PPG-2 METHYL ETHER	TWA	50 ppm 308 mg/m ³	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	PPG-2 METHYL ETHER	VME	50 ppm 308 mg/m ³	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	PPG-2 METHYL ETHER	TWA	50 ppm 308 mg/m ³	
	Information supplémentaire: Absorption par la peau possible			
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	PPG-2 METHYL ETHER		100 ppm	
	Information supplémentaire: Absorption par la peau possible			
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	PPG-2 METHYL	STEL	150 ppm	

PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

WM 0713375

Numéro de commande: 0713375

Version 6.4

Date de révision 15.12.2022

Date d'impression 30.04.2024

y)propanol	ETHER			
Information supplémentaire: Absorption par la peau possible				
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	PPG-2 METHYL ETHER		100 ppm	
Information supplémentaire: Limite d'exposition recommandée				
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	PPG-2 METHYL ETHER	STEL	150 ppm 900 mg/m3	
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	PPG-2 METHYL ETHER	STEL	50 ppm 310 mg/m3	

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol PPG-2 METHYL ETHER	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	65 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	310 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	15 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	1,67 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	37,2 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	308 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	283 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	121 mg/kg
Sodiumsilicate, pentahydrate SODIUM METASILICATE	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,74 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,22 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,55 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,49 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,74 mg/kg
éthylènediaminotétracétate de tétrasodium TETRASODIUM EDTA	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1,5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	3,0 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	2,8 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,5 mg/m3

PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

WM 0713375

Numéro de commande: 0713375

Version 6.4

Date de révision 15.12.2022

Date d'impression 30.04.2024

	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	2,8 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,6 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,6 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1,2 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	1,2 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	25 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets locaux	25 mg/kg
ammoniac, solution aqueuse AMMONIUM HYDROXIDE	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	36 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	14 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques, Long terme - effets systémiques	47,6 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	7,2 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	2,8 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques, Long terme - effets systémiques	23,8 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques, Aigu - effets systémiques	6,8 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques, Long terme - effets systémiques	6,8 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques, Aigu - effets systémiques	68 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol PPG-2 METHYL ETHER	Eau douce	19 mg/l
	Eau de mer	1,9 mg/l
	Sédiment d'eau douce	70,2 mg/kg
	Sédiment marin	7,02 mg/kg
	Sol	2,74 mg/kg
	Eau	190 mg/l
Sodiumsilicate, pentahydrate SODIUM METASILICATE	STP	4168 mg/l
	Eau douce	7,5 mg/l
	Eau de mer	1 mg/l
éthylenediaminetétraacétate de tétrasodium TETRASODIUM EDTA	intermittent release	7,5 mg/l
	STP	1000 mg/l
	Eau douce	2,2 mg/l

PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

WM 0713375

Numéro de commande: 0713375

Version 6.4

Date de révision 15.12.2022

Date d'impression 30.04.2024

	Eau de mer	0,22 mg/l
	Sol	0,72 mg/kg
	STP	43 mg/l
	intermittent release	1,2 mg/l
	Eau douce	2,8 mg/l
	Eau de mer	0,28 mg/l
	intermittent release	1,6 mg/l
	STP	57 mg/l
	Sol	0,95 mg/kg
ammoniac, solution aqueuse AMMONIUM HYDROXIDE	Eau douce	0,0011 mg/l
	Eau de mer	0,0011 mg/l
	intermittent release	0,0068 mg/l
	intermittent release	0,089 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : En cas de risque d'éclaboussures, porter:
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.
Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.
Type de Filtre recommandé:
Filtre ABEK-P3

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : incolore

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : env. 13, à 20 °C

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Pas d'information disponible.

Point d'éclair : ne forme pas d'étincelles

PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

WM 0713375

Numéro de commande: 0713375

Version 6.4

Date de révision 15.12.2022

Date d'impression 30.04.2024

Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	: Donnée non disponible
Vitesse de combustion	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1,040 g/cm ³ à 20 °C

Hydrosolubilité : soluble

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Température d'inflammation : Donnée non disponible

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

réserve alcaline : 1,968 g/100g

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

WM 0713375

Numéro de commande: 0713375

Version 6.4

Date de révision 15.12.2022

Date d'impression 30.04.2024

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Sodiumsilicate, pentahydrate

SODIUM METASILICATE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.152 - 1.349 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 2,06 mg/l

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium

TETRASODIUM EDTA:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg
DL50: 1.780 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 1 - 5 mg/l
Durée d'exposition: 6 h
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Alcohols, C13-15, branched and linear, ethoxylated

106232-83-1:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 300 - 2.000 mg/kg
DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg

PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

WM 0713375

Numéro de commande: 0713375

Version 6.4

Date de révision 15.12.2022

Date d'impression 30.04.2024

ammoniac, solution aqueuse

AMMONIUM HYDROXIDE:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, mâle): 350 mg/kg
voir texte créé par l'utilisateur (Chat): 750 mg/kg
voir texte créé par l'utilisateur (Humain): 43 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): 9,85 mg/l
CL50 (Rat, femelle): 13,77 mg/l
voir texte créé par l'utilisateur (Humain): 5000 ppm

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol

PPG-2 METHYL ETHER:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Chien): 7.500 mg/kg
DL50 (Rat): 5.130 mg/kg
DL50 (Rat): 5.135 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 55 - 60 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
CL50 (Rat): 3,35 mg/l
Durée d'exposition: 7 h
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 19.000 mg/kg
DL50 dermal (Rat): 9.500 mg/kg
DL50 (Lapin): 9.510 mg/kg
DL50 (Lapin): 14.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

- Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Composants:

Alcohols, C13-15, branched and linear, ethoxylated

106232-83-1:

- Espèce : Lapin
Remarques : Pas d'irritation de la peau

ammoniac, solution aqueuse

AMMONIUM HYDROXIDE:

- Résultat : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

WM 0713375

Numéro de commande: 0713375

Version 6.4

Date de révision 15.12.2022

Date d'impression 30.04.2024

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol

PPG-2 METHYL ETHER:

Remarques : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.
Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

Alcohols, C13-15, branched and linear, ethoxylated

106232-83-1:

Espèce : Lapin
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

ammoniac, solution aqueuse

AMMONIUM HYDROXIDE:

Résultat : Corrosif

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol

PPG-2 METHYL ETHER:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

Alcohols, C13-15, branched and linear, ethoxylated

106232-83-1:

Type de Test : Test de Maximalisation
Espèce : Cochon d'Inde
Remarques : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol

PPG-2 METHYL ETHER:

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Mutagénicité sur les cellules germinales : Pas classé(e)

Composants:

Alcohols, C13-15, branched and linear, ethoxylated

106232-83-1:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

WM 0713375

Numéro de commande: 0713375

Version 6.4

Date de révision 15.12.2022

Date d'impression 30.04.2024

Remarques: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

ammoniac, solution aqueuse

AMMONIUM HYDROXIDE:

- Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
- Génotoxicité in vivo : Type de Test: test in vivo
Remarques: Les tests "in vivo" n'ont pas montré de modifications chromosomiques.
- Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce: Souris
Méthode: Mutagénicité: Essai du micronoyau
Remarques: Les tests "in vivo" n'ont pas montré de modifications chromosomiques.

Cancérogénicité

- Cancérogénicité : Pas classé(e)

Composants:

ammoniac, solution aqueuse

AMMONIUM HYDROXIDE:

- Espèce : Rat
Voie d'application : Oral(e)
Méthode : voir texte créé par l'utilisateur
- Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Composants:

Alcools, C13-15, branched and linear, ethoxylated

106232-83-1:

- Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

WM 0713375

Numéro de commande: 0713375

Version 6.4

Date de révision 15.12.2022

Date d'impression 30.04.2024

Composants:

ammoniac, solution aqueuse

AMMONIUM HYDROXIDE:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

ammoniac, solution aqueuse

AMMONIUM HYDROXIDE:

Espèce : Rat
: 68 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 35 d
Méthode : OECD 422

Espèce : Rat, mâles
NOAEL : 35 mg/kg
Voie d'application : Inhalation
Durée d'exposition : 50 d

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

11.2 Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

SODIUM METASILICATE:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio): 210 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1.700 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

TETRASODIUM EDTA:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): > 500 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

WM 0713375

Numéro de commande: 0713375

Version 6.4

Date de révision 15.12.2022

Date d'impression 30.04.2024

- CL50 (*Lepomis macrochirus* (Crapet arlequin)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- NOEC (*Brachydanio rerio* (poisson zèbre)): > 25,7 mg/l
Durée d'exposition: 35 d
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: DIN 38412
- CE50 (*Daphnia magna* Straus (Daphnie géante Straus)): 140 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: DIN 38412
- NOEC (*Daphnia magna* (Grande daphnie)): 25 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (*Scenedesmus obliquus*): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
- CE50 (*Desmodesmus subspicatus* (algues vertes)): > 300 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les microorganismes : EC20 (boue activée): > 500 mg/l
Durée d'exposition: 30 mn
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 36,9 mg/l
Durée d'exposition: 35 d
Espèce: *Brachydanio rerio*
Méthode: OCDE Ligne directrice 210
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 25 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: *Daphnia magna* (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: 156 mg/kg
Durée d'exposition: 14 d
Espèce: *Eisenia fetida* (vers de terre)
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
- 106232-83-1:**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (*Cyprinus carpio* (Carpe)): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: OCDE ligne directrice 203

PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

WM 0713375

Numéro de commande: 0713375

Version 6.4

Date de révision 15.12.2022

Date d'impression 30.04.2024

- EC10 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0,21 mg/l
Remarques: voir texte créé par l'utilisateur
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- EC10 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,36 mg/l
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les microorganismes : EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 10.000 mg/l
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
- CE50 (Bactérie): 140 mg/l
Type de Test: Inhibition de la respiration
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: > 1.000 mg/kg
Durée d'exposition: 14 d
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
- NOEC: 220 mg/kg
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
- Toxicité pour les plantes : 100 mg/kg
Espèce: Triticum aestivum (blé)
Méthode: OECD 208
- 10 mg/kg
Espèce: Lepidium sativum (cresson)
Méthode: OECD 208

AMMONIUM HYDROXIDE:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,53 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0,75 - 3,4 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,89 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,022 mg/l
Durée d'exposition: 73 d

PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

WM 0713375

Numéro de commande: 0713375

Version 6.4

Date de révision 15.12.2022

Date d'impression 30.04.2024

- Type de Test: Essai en dynamique
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 24 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 101 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,79 mg/l
Durée d'exposition: 96 d
Type de Test: Essai en dynamique
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 2.700 mg/l
Durée d'exposition: 18 d
Substance d'essai: voir texte créé par l'utilisateur
- Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Photobacterium phosphoreum (Bactéries luminescentes)): 2 mg/l
Durée d'exposition: 5 mn
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : Concentration minimale avec effet observé: 0,022 mg/l
Durée d'exposition: 73 d
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Substance d'essai: voir texte créé par l'utilisateur
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,79 mg/l
Durée d'exposition: 96 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Substance d'essai: voir texte créé par l'utilisateur

PPG-2 METHYL ETHER:

- Toxicité pour les poissons : (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
- (Poecilia reticulata (Guppie)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1.919 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
- CE50 (Crangon crangon (crevette)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
- NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 0,5 mg/l
Durée d'exposition: 22 d

PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

WM 0713375

Numéro de commande: 0713375

Version 6.4

Date de révision 15.12.2022

Date d'impression 30.04.2024

- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): > 969 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- (Selenastrum capricornutum): 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- CE50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 6.999 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- Toxicité pour les microorganismes : EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 4.168 mg/l
Durée d'exposition: 18 h
Type de Test: Inhibition de la croissance
- CE50 (Donnée non disponible): > 100 mg/l
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 12 mg/l
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
- NOEC: > 0,5 mg/l
Durée d'exposition: 22 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
- Concentration minimale avec effet observé: > 0,5 mg/l
Durée d'exposition: 22 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

- Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Composants:

TETRASODIUM EDTA:

- ThOD : 262 mg/g

106232-83-1:

- Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Biodégradation: > 70 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 A
Remarques: Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.
- Type de Test: aérobique
Biodégradation: > 60 %

PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

WM 0713375

Numéro de commande: 0713375

Version 6.4

Date de révision 15.12.2022

Date d'impression 30.04.2024

Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 B
Remarques: Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.

AMMONIUM HYDROXIDE:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable

PPG-2 METHYL ETHER:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 70 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 E

Biodégradation: 75 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 F

Biodégradation: 93 %
Durée d'exposition: 13 d
Méthode: OECD 302 B

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

AMMONIUM HYDROXIDE:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,38
Remarques: voir texte créé par l'utilisateur

PPG-2 METHYL ETHER:

Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,01

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bioaccumulable (vPvB).

Composants:

PPG-2 METHYL ETHER:

PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

WM 0713375

Numéro de commande: 0713375

Version 6.4

Date de révision 15.12.2022

Date d'impression 30.04.2024

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

Code des déchets : Le code européen des déchets
20 01 29*
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

WM 0713375

Numéro de commande: 0713375

Version 6.4

Date de révision 15.12.2022

Date d'impression 30.04.2024

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 pour Conditions de restriction

: La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

: Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France)

: Mise à jour: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

Contenu en composés organiques volatils (COV)

: Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 7,42 %
645,33 g/l
contenu en COV sans eau

Contenu en composés

: Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24

PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

WM 0713375

Numéro de commande: 0713375

Version 6.4

Date de révision 15.12.2022

Date d'impression 30.04.2024

organiques volatils (COV) : novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 7,42 %
77,2 g/l
contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés sur les surfaces en bois

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 : <5% Agents de surface non ioniques, EDTA et sels, Parfums

Autres réglementations : Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H290 : Peut être corrosif pour les métaux.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H332 : Nocif par inhalation.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Met. Corr. : Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
Skin Corr. : Corrosion cutanée
STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la

PNR SUPER MICRONOL B50 2X5L F/NL/P/E/

WM 0713375

Numéro de commande: 0713375

Version 6.4

Date de révision 15.12.2022

Date d'impression 30.04.2024

reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Eye Dam. 1

H318

Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR